

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

En vertu des dispositions de l'article 957 du Code municipal, AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, qu'à la séance tenue le 6 décembre 2022, le budget de l'année 2023 a été adopté comme suit :

### BUDGET 2023

#### REVENUS

TAXES	10 099 670 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	244 613 \$
AUTRES RECETTES	1 494 880 \$
TRANSFERT (SUBVENTIONS)	1 013 880 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>12 853 043 \$</b>

#### DÉPENSES ET AFFECTATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 231 933 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 832 754 \$
TRANSPORT	4 049 105 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 783 784 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	843 208 \$
LOISIRS ET CULTURE	912 182 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	601 398 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS	598 679 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>12 853 043 \$</b>

- Taxe foncière générale globale : 0,7566 \$ par cent dollars d'évaluation;
- Compensation prélevée sur tous les immeubles imposables, afin de pourvoir au paiement de la somme de 1 102 322 \$ que la Municipalité doit verser en contrepartie des services fournis par la Sûreté du Québec.
  - Catégorie d'immeubles vacants : 26,79 \$
  - Catégorie d'immeubles construits : 204,93 \$
- Compensation de 15,45 \$ par unité d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses nécessaires à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 143 283 \$;
- Compensation service d'aqueduc :
  - Raccordement au réseau du village : résidence 155 \$ - commerce 325 \$;
  - Raccordement au réseau du Lac-Clermoustier : résidence 230 \$ - résidence de tourisme : 800 \$
- Compensation service d'égout :
  - Raccordement au réseau du village : résidence 185 \$ - commerce 340 \$;
  - Raccordement au réseau du Lac-Clermoustier : résidence 350 \$ - résidence de tourisme : 1 120 \$
- Enlèvement des ordures ménagères (collecte à trois voies), incluant le ramassage des déchets domestiques dangereux :
  - Compensation de 202 \$ par domicile, commerce et résidence secondaire.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.



Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière et  
directrice du Service du greffe par intérim

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.



Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière et  
directrice du Service du greffe par intérim